Page: 1/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: POLYSTON Antigivre
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Antigel
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Fripoo Produkte AG

Hüferen 8

CH- 8627 Grüningen Tel.: + 41 44 936 78 28 Fax.: + 41 44 935 21 89

E-Mail: dietger.leyendecker@fripoo.ch

Internet: www.fripoo.ch

· Service chargé des renseignements:

Département sécurité du produit Bruno Bürgi tel. 44 936 78 28

e-mail: bruno.buergi@fripoo.ch
· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Freiestrasse 16, CH-8032 Zürich En cas d'urgence: 145 (24 h)

Cas non-urgents: + 41 44 251 66 66 (Mo-Fr 8.00-17.00)

ou

Tel. + 41 44 936 78 28 (Bürozeiten)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS02

- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

(suite page 2)

Page: 2/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 01.05.2017
 version: 14
 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 1)

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/

internationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangere	eux:	
	propane-1,2-diol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol Flam. Liq. 2, H225	25-50%
CAS: 56-81-5 EINECS: 200-289-5	glycerol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-<10%
CAS: 25322-68-3 NLP: 500-038-2	Polyethylene glycol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-<10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1,0-2,5%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1	4-méthylpentane-2-one Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,1-1,0%

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

- · Indications destinées au médecin:
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

- SU

Page: 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Eviter le contact direct avec les yeux, la peau et les vêtements.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 3)

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Classe de stockage: 3 (CH/TRGS510) liquides inflammables.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

64-17-5 éthanol VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm 56-81-5 glycerol VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m³ Valeur à long terme: 50 e mg/m³ SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	
64-17-5 éthanol VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm 56-81-5 glycerol VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m³ Valeur à long terme: 50 e mg/m³ SSc;	
VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm 56-81-5 glycerol VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m³ Valeur à long terme: 50 e mg/m³ SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	
Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm 56-81-5 glycerol VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m³ Valeur à long terme: 50 e mg/m³ SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	
56-81-5 glycerol VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m³ Valeur à long terme: 50 e mg/m³ SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	
VME (Suisse) Valeur momentanée: 100 e mg/m³ Valeur à long terme: 50 e mg/m³ SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	
Valeur à long terme: 50 e mg/m³ SSc; MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	
, ,	
25322-68-3 Polyethylene glycol	
VME (Suisse) Valeur à long terme: 1000 mg/m³ SSc;	
67-63-0 propane-2-ol	
VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm B SSc;	
MAK (EU) Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 164 mg/m³, 40 ppm	
	Valeur à long terme: 82 mg/m³, 20 ppm	
	H B SSc;	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm	
	Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm	
MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m³, 300 ppm	

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

67-63-0 propane-2-ol

BAT (Suisse) 25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

(suite page 5)

Page: 5/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 4)

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

BAT (Suisse) 2 mg/l

2 mg/t

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 4-Methylpentan-2-on

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Filtre AX

Protection des mains:

Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ BR 0,3-0,7 FR 0,7 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

CII

Page: 6/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 5)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et Indications générales	chimiques essentielles
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
valeur du pH à 20 °C:	7,2
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébulliti	ion: 86 °C (DIN 51751)
Point d'éclair:	25 °C (DIN 51755)
Température d'inflammation:	371 °C (DIN 51794)
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélang explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,6 Vol %
Supérieure:	15,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	59 hPa
Densité à 20 °C:	0,98 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Entièrement miscible
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	92,8 %
VOC (CE)	84,81 %
VOC (CH)	40,15 %
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Protéger contre les temparatures> 40 °C.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: L'acide nitrique, agents oxydants forts.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7

Page: 7/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 6)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

· Catalogue européen des déchets

20 01 13* solvants

- · Liste des déchets Code des déchets OMoD 20 01 13(ds): solvants
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages/récipients/boîtes entiérement vides doivent être éliminé(e)s avec les déchets urbains.

Les emballages/récipients /boîtes partiellement vides doivent être rapporté(e)s au point de vente ou remis(es) à un centre de collecte pour déchets spécieaux.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

Page: 8/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

 Date d'impression : 01.05.2017
 version: 14
 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 7)

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives	······································
· 14.1 Numéro ONU	
· ADR, IMDG, IATA	UN1987
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ON	\overline{U}
· ADR	1987 ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOO)
	ÉTHYLIQUE), ISOPROPANOL (ALCOOR
	ISOPROPYLIQUE))
· IMDG	ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)
T 4 77 4	ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL))
· IATA	ALCOHOLS, N.O.S. (ETHANOL, ISOPROPANO) (ISOPROPYL ALCOHOL))
	(ISOF KOF IL ALCOHOL))
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
·Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annex	
de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
$\cdot ADR$	
Quantités exceptées (EQ):	El
Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: El
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000
	ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L

Page: 9/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

	(suite de la page 8)
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation nationale/

internationale.

- RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Départemant sécurité du produit
- · Contact: Bruno Bürgi
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 10)

Page: 10/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 01.05.2017 version: 14 Révision: 01.05.2017

Nom du produit: POLYSTON Antigivre

(suite de la page 9)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente